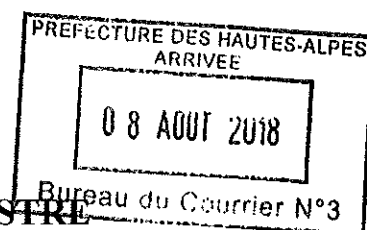


REPUBLIQUE FRANCAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENÇA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°30 -2018

Nombre de Conseillers

En exercice: 9

Présents : 7

Pouvoir :

Séance du Jeudi 02 août 2018

L'an deux mille dix-huit et le jeudi 02 août, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Rémi COSTORIER. Jean Pierre NOMIUS. Noëlle STEFANI. Danielle BLANC. Gérard MEYSSONNIER. Pierre POUILLARD. Joël ROBERT

Absent non excusé : Jean Claude FAURE

Absents excusés : Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Pierre POUILLARD

Objet : Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour la réfection des voiries communales suite aux dégâts hivernaux.

Le Maire indique aux membres présents que lors de sa Commission Permanente du 26 juin 2018, le Conseil Départemental a attribué une subvention concernant les travaux de voirie communale dans le cadre de l'enveloppe exceptionnelle liée aux dégâts hivernaux à hauteur de 55% .

Les secteurs de voirie communale nécessitant des travaux sont :

- Chemin du Canal.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Montant travaux suite aux dégâts hivernaux : 21 638.40
- Subvention exceptionnel Département : 11 900
- Autofinancement : 9 738.40
- TVA 4 327.68
- Montant total travaux 25 966.08

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition du Maire pour la réfection de la voirie communale du chemin du Canal qui a subi des dégâts hivernaux
- accepte le plan de financement.

Fait et délibéré, le 02 août 2018

Le Maire
Rémi COSTORIER

